

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
25	2

Date de la convocation
24 septembre 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 8/10/2019
--

et publication le 8/10/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 3 octobre à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle commune de la cité administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Michel Jan – Jean-Yves Le Guyader – Martine Connan – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel Le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin

Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe
Madame Monique Pasco donne procuration à Monsieur Alain Guéguen

Cofinancement de la construction du Foyer Jeunes Travailleurs à Rostrenen

Le Président rappelle que la CCKB avait accepté, en 2014, d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'une étude de faisabilité d'un Foyer Habitat Jeunes dans l'ancienne école publique de Rostrenen. Suite à cette décision, le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 24 février 2015, avait décidé de retenir la proposition de l'URHAJ pour un montant total de 10 800 TTC et avait autorisé le Président à solliciter un financement de 30 % auprès de la Région Bretagne pour le financement de cette étude.

Depuis, l'étude a été réalisée et ses conclusions ont été présentées aux membres de la commission Habitat. Le projet porte sur la création de 13 logements meublés. Le montant de l'opération est de 1 256 010.26 euros ht soit 1381 613,00 euros TTC.

Les aides prévues sont présentées dans le tableau ci-dessous :

RESSOURCES		Coût TTC (€)
Fonds propres		0
<i>Subventions</i>		
Etat	7.90%	109 200,00
EPCI	6.34%	87 500,00
Conseil régional	15.04%	207 884,00
Conseil Départemental	12.67%	175 000,00
CAF	3.26%	45 000,00
Fondation Abbé Pierre	3.48%	48 000,00
Ville de Rostrenen	2.60%	36 000,00
Appel à projet PAI	5.27%	72 800,00
<i>Prêts</i>		
Total prêts CDC	43.44%	600 229,00
total	100.00%	1 381 613,00

Les subventions représenteraient ainsi 56.56% du financement. Le complément de 43.44% serait financé par l'emprunt auprès de la caisse des dépôts et du Collecteur 1%.

Les travaux ont commencé en janvier 2019 et aujourd'hui, le Logis Breton sollicite le versement de la subvention de 87 500 euros.

Le Président propose au Conseil Communautaire de verser dès à présent 30% du montant prévu, puis 30 autres% lorsque 60% des travaux seront réalisés, le solde de 40% étant versé sur présentation du bilan financier définitif.

Le Président informe également que le Logis Breton sollicite de la part de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh un accord de garantie à hauteur de 50% pour le prêt de 600 229.00 euros contracté auprès de la Caisse des Dépôts selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 96575 constitué d'une ligne du prêt. Cet engagement serait partagé paritairement avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor.

La garantie serait apportée aux conditions suivantes :

La garantie serait accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porterait sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engagerait dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Communautaire s'engagerait pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.


Après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire
A l'unanimité,

- ✓ Alloue au Logis Breton une subvention de 87 500.00 euros représentant 6,33% du coût prévisionnel de réalisation d'un Foyer Jeunes Travailleurs à Rostrenen évaluée à 1 256 000 euros ht (valeur octobre 2018),
- ✓ Autorise le Président à verser dès à présent 30% de la subvention prévue, puis 30 autres% lorsque 60% des travaux seront réalisés, le solde de 40 % étant versé sur présentation du bilan financier définitif et, le cas échéant, ajusté au montant de celui-ci s'il n'atteint pas la dépense subventionnable.
- ✓ Autorise le Président à signer l'accord de garantie pour le prêt de 600 229.00 euros contracté par le Logis Breton auprès de la Caisse des Dépôts selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 96575 constitué d'une ligne du prêt sous réserve que cet engagement soit partagé paritairement avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor. La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait acquitté à la date

d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- ✓ S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.
- ✓ Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de la procédure

Le Président,
Jean-Yves Philippe

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more intricate mark that appears to be the initials 'JY'.